

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01101875 - 21 - 1				
2. Nom et adresse de l'opérateur : CICHOCKI JEAN CHARLES 8 RUE DE LA PORTE ROUGE 11160 - PEYRIAC MINERVOIS Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve : Maccabeu, Villard blanc Raisin de cuve : Role Raisin de cuve : Chardonnay Raisin de cuve : Viognier Raisin de cuve : Viognier, Sauvignon blanc Olives Raisin de cuve : Carignan Raisin de cuve : Syrah Raisin de cuve : Piquepoul, Syrah	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du : au :	
		produit en conversion	27/07/2021	31/12/2022
		produit en conversion	27/07/2021	31/12/2022
		produit en conversion	27/07/2021	31/12/2022
		produit en conversion	27/07/2021	31/12/2022
		produit en conversion	27/07/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle	18/05/2021	31/12/2022
	conventionnel en parallèle	18/05/2021	31/12/2022	
	conventionnel en parallèle	18/05/2021	31/12/2022	
	conventionnel en parallèle	18/05/2021	31/12/2022	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 18/05/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 23/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01101875 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : CICHOCKI JEAN CHARLES 8 RUE DE LA PORTE ROUGE 11160 - PEYRIAC MINERVOIS Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :		6. Période de validité
<i>Productions végétales :</i>			du : au :
Raisin de cuve : Carignan	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Syrah	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Carignan	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Syrah	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Syrah, Carignan	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Syrah	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Cinsault	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Piquepoul	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
Raisin de cuve : Carignan	conventionnel en parallèle		18/05/2021 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 18/05/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 23/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01101875 - 21 - 1					
2. Nom et adresse de l'opérateur : CICHOCKI JEAN CHARLES 8 RUE DE LA PORTE ROUGE 11160 - PEYRIAC MINERVOIS Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16			
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve : Grenache gris Raisin de cuve : Syrah, Carignan Raisin de cuve : Syrah Raisin de cuve : Syrah, Carignan, Cinsault Raisin de cuve : Grenache gris, Carignan, Cinsault Raisin de cuve : Grenache N, Syrah Raisin de cuve : Syrah, Grenache N Raisin de cuve : Carignan, Syrah, Grenache N Raisin de cuve : Syrah, Grenache N		5. Définis comme :			
		6. Période de validité			
		du :		au :	
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
		conventionnel en parallèle		18/05/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 18/05/2021			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 23/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01101875 - 21 - 1	
2. Nom et adresse de l'opérateur : CICHOCKI JEAN CHARLES 8 RUE DE LA PORTE ROUGE 11160 - PEYRIAC MINERVOIS Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve : Grenache N Raisin de cuve : Cinsault Raisin de cuve : Syrah Raisin de cuve : Grenache N Raisin de cuve : Cinsault Raisin de cuve : Syrah Raisin de cuve : Syrah, Grenache N	5. Définis comme : conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
6. Période de validité : du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022 du : 18/05/2021 au : 31/12/2022	
7. Date de contrôle : 18/05/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 23/06/2021
Le Directeur, François LUQUET

